

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OBJET

L'association Ridin'Family, domiciliée 25 Route de la Gleyzette 31120 LACROIX FALGARDE, est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Ridin'Family est un club-école spécialisé dans l'enseignement du VTT et du BMX et l'organisation de manifestations en rapport avec ces pratiques.

Le présent règlement intérieur est établi en application de l'article 17 des statuts et s'applique à tous les membres de l'Association qui en reçoivent un exemplaire à l'adhésion.

CONDITIONS D'ADHÉSION AU CLUB

L'adhésion permet de participer à la vie du club, participer aux randonnées organisées par les membres du club, aux manifestations sportives, aux assemblées générales, accéder aux bikeparks, bénéficier de conditions tarifaires avantageuses sur les stages et chez les partenaires du club. En adhérant à l'association, les membres participent au financement des infrastructures et des frais de gestion et s'engagent à en partager les valeurs, les orientations, les méthodes, les projets.

Pour adhérer à l'association, les adhérents doivent s'acquitter d'une adhésion statutaire, calculée selon l'imposition du foyer fiscal. Les foyers imposables recevront un reçu fiscal leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66% pour don à une association d'intérêt général.

L'adhésion à l'association est annuelle et obligatoire pour tous les membres. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année pour quelque motif que ce soit.

FRAIS D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION (obligatoire pour tous)

1er membre imposable	152€
2eme membre imposable	63€
3eme membre imposable	49€
1er membre non imposable	55€
2eme membre non imposable	25€
3eme membre non imposable	20€

La demande d'adhésion est acceptée sous certaines conditions :

- le bulletin d'adhésion doit être entièrement complété en ligne.
- les documents suivants sont à fournir au moment de l'inscription : certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT et du BMX y compris en compétition, assurance responsabilité civile, assurance individuelle accident pour les mineurs (en général elle est comprise dans l'assurance scolaire), photo d'identité.
- l'inscription doit être effectuée au plus tard le 15 octobre de chaque année.

Toute adhésion ne respectant pas ces conditions sera annulée au bout de 15 jours.

Données personnelles : Par leur adhésion, les membres autorisent le club à saisir leurs coordonnées dans une liste de diffusion qui leur permettra de recevoir les communications du club par mail.

Le club utilise aussi l'application « Telegram » pour les communications internes. Il est fortement conseillé d'installer cette application notamment pour recevoir les informations de dernière minute de type retard d'un moniteur, annulation d'un cours. Des photos et vidéos prises pendant les cours peuvent également être diffusées par ce canal.

Exclusion d'un membre : La qualité de membre se perd pour l'un des motifs suivants : non-paiement de la cotisation, comportement inapproprié nuisant à l'image ou réputation de l'association, non-respect des statuts ou du règlement intérieur, non-respect des consignes de sécurité, manque de respect vis-à-vis d'un encadrant ou membre du club, atteinte à autrui (insultes, menaces, harcèlement moral et sexuel, atteintes physiques,...), dégradation des infrastructures et matériels mis à disposition, vol.

FRAIS DE PARTICIPATION AUX COURS

1 cours par semaine – nouvel adhérent	210 €
2 cours par semaine – nouvel adhérent	360 €
1 cours par semaine – ancien adhérent	180 €
2 cours par semaine – ancien adhérent	310 €
Académie Enduro - 1 journée par mois	250 €
Académie Trial - 1 cours par semaine	250 €
Académie Trial - 2 cours par semaine	425 €

L'école de vélo propose des cours hebdomadaires qui sont dispensés par des moniteurs professionnels et/ou des moniteurs fédéraux.

L'inscription à un cours est toujours validée par un moniteur qui compose son groupe selon les niveaux et le nombre de places disponibles.

Les cours ont lieu toutes les semaines et suivent le calendrier scolaire. Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

2 à 3 cours sont supprimés chaque saison pour permettre aux moniteurs de participer ou accompagner des pilotes en compétitions (dont le samedi 24/09/22). Il arrive aussi que des cours soient annulés pour suivre les recommandations de la préfecture en cas de vigilance rouge ou vigilance orange.

Des rattrapages pourront être proposés dans la mesure du possible.

Les frais de cours ne sont pas remboursables sauf en cas de problème médical (attestation à fournir) ou de déménagement (mutation à fournir).

Les parents doivent respecter la ponctualité aux cours. Ils sont responsables de leurs enfants avant et après les cours. Ils doivent s'assurer que le moniteur est présent avant de les déposer. Ils doivent se présenter à l'heure de fin de cours pour les récupérer. Dans le cas où un mineur aurait le droit d'arriver et quitter le cours seul, le parent devra fournir au club une autorisation.

Les parents doivent communiquer aux moniteurs toute information importante ou utile relative à la santé et à la sécurité de leurs enfants.

En cas de transport de mineurs, une autorisation parentale de transport devra obligatoirement être fournie au club autorisant son représentant à le transporter.

ÉQUIPEMENT À PRÉVOIR POUR LES COURS :

Prérequis cours VTT Biclous, Biker 1, Biker 2, Biker 3, adultes :

- VTT à vitesses
- Casque
- Sac à dos contenant une gourde, un coupe-faim, du matériel de réparation (petite trousse à outils, chambre à air, des pattes de dérailleur, démonte pneu)
- Gants longs, cache-cou, coupe-vent
- Tenue adaptée à la pratique (voir moniteur)
- Carnet de progression toujours dans le sac (sera facturé 5€ si perdu)

Prérequis cours Dirter 1, Dirter 2, Dirter 3 :

- BMX ou VTT adapté à la pratique (validé par le moniteur)
- Casque intégral
- Sac à dos contenant une gourde, un coupe-faim, du matériel de réparation (petite trousse à outils, chambre à air, démonte pneu)
- Gants longs, protège-genoux, dorsale obligatoire
- Tenue adaptée à la pratique (voir moniteur)

Prérequis cours Trial 1, Trial 2, adultes :

- VTT Trial adapté à la pratique (location possible à Labège)
- Casque
- Sac à dos contenant une gourde, un coupe-faim, du matériel de réparation (petite trousse à outils, chambre à air, démonte pneu)
- Gants longs, protège-tibias, dorsale conseillée
- Tenue adaptée à la pratique (voir moniteur)

COMPÉTITIONS

ACADÉMIE : La section « académie » intègre une sélection de pilotes souhaitant se confronter au challenge de la compétition et spécifiquement entraînés pour cela. La sélection est faite par le moniteur.

TEAM : Une équipe sportive de 10 pilotes a été créée pour représenter le club sur des compétitions régionales et nationales. Cette équipe a des objectifs de résultats et de représentation du club auprès de ses partenaires.

Les pilotes s'engagent à :

- Être présents de manière régulière et ponctuelle aux entraînements,
- Être présents sur les compétitions sélectionnées par les entraîneurs,
- Se présenter aux entraînements et compétitions vêtus du maillot club,
- Respecter les directives des entraîneurs et dirigeants du club,
- Informer de toute indisponibilité à un entraînement ou une compétition,
- Se conformer à l'esprit sportif et bannir toute forme de violence,
- Véhiculer une image positive du club et de ses valeurs,
- Prendre soin des infrastructures et équipements mis à leur disposition.

FRAIS DE LICENCE

La licence FFC (Fédération Française de Cyclisme) n'est pas comprise automatiquement dans les frais d'inscription. Elle est obligatoire pour participer aux compétitions (TRJV, Enduro, Trial). Les frais de licence vont de 52€ à 200€ selon l'âge et la catégorie. Des informations complémentaires vous seront communiquées en fin d'année.

CONDITIONS D'ACCÈS AUX INSTALLATIONS

L'accès aux bikeparks de Lacroix-Falgarde et de Labège (Colomiers suivra bientôt) est strictement réservé aux membres du club Ridin'Family qui doivent être en mesure de présenter leur carte d'adhérent en cas de vérification.

Il pourra être toléré une visite ponctuelle après demande d'autorisation auprès du club (contact@ridin-family.com) mais toute récurrence constatée entraînera à minima la facturation d'une adhésion au club.

Il est recommandé aux pratiquants de :

- porter un casque (obligatoire)
- avoir un vélo en bon état de fonctionnement
- porter des protections (poignets, coudes, genoux)
- ne pas se surestimer
- ne pas rouler seul
- venir aider à l'entretien des bosses
- ne pas dégrader les bosses (interdit de pratiquer en cas d'humidité par exemple)
- respecter les lieux et les riders

En dehors des cours et stages dispensés par Ridin'Family, l'accès à ces espaces se fait sous l'entière responsabilité des usagers qui reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en acceptent toutes les conditions.

En cas d'accident (chute, blessure...) survenant pendant un cours ou un stage, l'encadrant prévient les secours. En cas d'accident survenant en dehors de ces créneaux, les pompiers devront être appelés directement par le pratiquant ou son entourage.

Les spectateurs et accompagnants sont priés de rester en dehors des zones de roulage. Il est strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées et de fumer dans l'enceinte.

ACTIONS BÉNÉVOLES

Par son adhésion, l'adhérent devient automatiquement « membre » de l'association et s'engage à la faire vivre.

Pour les besoins de l'association, il s'engage à participer, à hauteur d'1/2 journée minimum dans la saison, à une action bénévole pour laquelle il aura été sollicité : par exemple sur un événement FestiRando, FestiBike, FestiTrial, FestiDirt. Ces événements peuvent être organisés sur les différents sites sur lesquels le club est implanté.

En cas d'absence, il pourra lui être proposé de réaliser une tâche de compensation avant ou après la(es) manifestation(s), sinon la caution réservée au moment de l'inscription sera encaissée (25€) pour financer les frais du club relevant du manque de bénévoles.

POUR TOUTE QUESTION : contact@ridin-family.com